



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3252

Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire avec l'Association "Ferran'Terre" pour la gestion du jardin partagé situé place Ferrandière à Lyon 3e sur un terrain relevant du domaine public de voirie - Approbation et autorisation de signature de la convention

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3252 - JARDINS PARTAGES – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC L'ASSOCIATION "FERRAN'TERRE" POUR LA GESTION DU JARDIN PARTAGE SITUÉ PLACE FERRANDIERE A LYON 3E SUR UN TERRAIN RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC DE VOIRIE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon met à disposition de la Ville de Lyon un espace situé place Ferrandière à Lyon 3°. Dans le cadre du réaménagement d'un espace vert de la place, la Ville de Lyon a entrepris l'intégration d'un jardin partagé.

Le projet de jardin partagé est à l'initiative d'un groupe d'habitants du 3° arrondissement organisé en association loi 1901 depuis mai 2017. L'Association Ferran'Terre s'est constituée dans le but d'animer des espaces jardinés partagés et un espace de compostage collectif. Ces espaces favorisent les rencontres entre les habitants du quartier, sensibilisent au jardinage écologique et au recyclage des déchets. L'Association est signataire de la charte des jardins partagés lyonnais.

L'aménagement du jardin a consisté en l'installation d'un bac, d'une clôture, d'un portillon et d'un point d'eau.

Il est proposé de mettre à disposition de l'Association, par convention d'occupation temporaire à titre gratuit, un espace d'une superficie de 130 m² représentant une valeur locative annuelle de 650 euros, jusqu'au 31 décembre 2019.

A cette convention, sont joints en annexes un plan de localisation, une grille de répartition indicative des modalités de gestion et d'entretien du terrain ainsi que la charte des jardins partagés lyonnais.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3° arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier, bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention d'occupation temporaire susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Ferran'Terre », sise 263 rue Paul Bert à Lyon 3°, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON